



## INFORMATIONS DE RENTREE



**Sans crainte, unis, main dans la main avec Dieu et les uns avec les autres, ALLONS DE L'AVANT ! »**  
**Pape Léon XIV**

Très belle année scolaire à toutes et à tous !

Florence Calmès

### EQUIPE PEDAGOGIQUE

Chef d'établissement : Mme Florence Calmès

#### Pôle Maternelle :

- Mme Amandine FOREST et Mr Paul MARSON
- Mmes Justine BOUCLY, Florence CANITROT et Véronique STILLMUNKES
- Mme Marie Christine DOMENC

PS/MS  
Classe de cycle 1 : PS/MS/GS  
GS

#### Pôle Élémentaire :

- Mmes Sophie AUTRET, Audrey BRETAULT et Rachel PEYRAMAURE
- Mmes Josiane DURAND et Anne LACAZE
- Mmes Morgane CEARD, Suzie EL ANDALOUSSI et Sarah CAMPELS
- Mmes Frédérique TRINQUESSÉ et Alexandra SALVADOR
- Mmes Marion MONTAURIOL et Gaëlle PRIETO
- Mme Véronique VICTORS
- Mmes Marie-Josée GARCIA, Myriam LAY et Manuela GUILLE
- Mme Béatrice FALLOT

CP  
CE1  
CE1/CE2  
CE2  
CM1  
CM1/CM2  
CM2  
enseignante spécialisée

#### Au service des élèves dans l'accompagnement quotidien

- Mmes Anne-Cécile ARAGON et Mathilde Saux
- Mmes Jamila SIMOUH, Fabienne BLANCHARD et Béatrice CAUBET
- Mme Geneviève FAU
- Mmes Anne MARTY et Stéphanie SAVES
- Mmes Martine LAOUSSE et Amélie Cugno Siboulet
- Mme Najat OUBAYA
- Mme Altéa Philippe
- Mme Mélanie Cabot
- Mmes Sabiha AMZIANE, Mélanie CABOT et Takoua BAARA
- Mr Mohamed MOUMNI

Personnel ASEM PS/MS  
Personnel ASEM PS/MS/GS  
Personnel ASEM GS  
Personnel ASEM / AE  
Personnel Secrétariat  
Agent d'accueil  
Assistante d'éducation  
Personnel d'entretien et assistant d'éducation (AE)  
Personnel Entretien Ménage  
Personnel Maintenance et assistant d'éducation

#### Au service des élèves dans l'accompagnement de l'école inclusive (PIAL)

- Mme Nathalie ARTICO
- Mme Nathalie HOUBAINE
- Mme Fatiha EL MORGI

AESH  
AESH  
AESH

## HORAIRES DES CLASSES ET CALENDRIER SCOLAIRE

JOURS	CLASSES	HORAIRES
Lundi – Mardi Jeudi – Vendredi	Classes de Maternelle	8h30 (→ 8h50) à 11h45 13h30 à 16h30
Lundi – Mardi Jeudi - Vendredi	Classes élémentaires	8h30 à 11h45 13h30 à 16h30
Vacances de Toussaint	Du vendredi 17 octobre au soir au lundi 3 novembre 2025 au matin	
Vacances de Noël	Du vendredi 19 décembre 2025 au soir au lundi 5 Janvier 2026 au matin	
Vacances d’Hiver	Du vendredi 20 février au soir au lundi 9 mars 2026 au matin <b>Vendredi 13 février</b> : journée de la communauté professionnelle pour les enseignants et le personnel OGEC. <b>Pas classe ce jour-là.</b> (Temps pris sur la 28 <sup>ème</sup> heure liée au caractère propre de l’établissement).	
Vacances de Printemps	Du vendredi 17 avril au soir au lundi 4 mai 2026 au matin	
Pont de l’Ascension	Du mardi 12 mai au soir au lundi 18 mai 2026 au matin	
Lundi de Pentecôte	Lundi 25 mai 2026	
Fin de l’année scolaire	<b>Jeudi 2 juillet à 11h45 (fin des cours)</b> Jeudi 2 juillet (après-midi) + vendredi 3 juillet : Journée pédagogique pour les enseignants (Temps pris sur la 28 <sup>ème</sup> heure liée au caractère propre de l’établissement).	

## ACCUEIL & GARDERIE DES CLASSES MATERNELLE

Le matin : à partir de 7h 30 dans la salle d’accueil : garderie pour les maternelles (gratuite).

à partir de 8h00, les élèves de GS sont accueillis sur l’espace jeux côté avenue de Lardenne.

Le soir : à partir de 16h30 jusqu’à 18h45 pour les Maternelles.

Tarifs : 3€ de 16h45 à 17h45 + 3€ de 17h45 à 18h45

## ACCUEIL & CLAE DES CLASSES ELEMENTAIRES

Pour rappel, le CLAE prend en charge les élèves le matin, le midi (s’ils mangent à la cantine) et le soir.

Horaires suivants : matin dès 7h30

midi : 11h45 -13h30

soir : à partir de 16h45, avec étude (facturation à partir de 17h uniquement) jusqu’à 18h45

## MERCREDI

Le mercredi, seul le Centre de Loisirs fonctionne pour les élèves des classes élémentaires et maternelles. L’inscription se fait directement auprès de l’ASSQOT.

**PAS DE CANTINE LE MERCREDI, possibilité de porter son panier repas.**

- **Pour les élémentaires (du CP au CM2)**

L’accueil du mercredi est assuré de 7h30 à 13h30 sur l’école. Un transfert est ensuite possible sur le centre de Loisirs à l’école publique de Lardenne.

- **Pour les maternelles (de la PS à la GS)**

L’accueil du mercredi est assuré de 7h30 à 13h30 sur l’école. Possibilité également de porter son panier repas. Contrairement aux élèves des classes élémentaires, pas de transfert possible sur le CLAE de l’école de Lardenne pour l’après-midi ; tous les enfants devront être récupérés pour 13h30.

## RESTAURATION

### **PAIEMENT EN LIGNE**

Transmission des informations sur l’application école directe.

Les informations que vous pouvez lire sur le site concernant les passages à la cantine, à la garderie (classes maternelles uniquement) ne sont pas en temps réel. Nous transmettons les passages en principe le soir après 16 heures pour la cantine, le lendemain pour la garderie.

**Le service de paiement en ligne se fait sur l’application école directe, en sélectionnant l’onglet « situation financière » et « vos porte-monnaie ». Il vous permet également de vérifier régulièrement les passages à la cantine et à la garderie**

de votre (vos) enfant (s) et de mettre les comptes à jour. Même si vous ne payez pas par CB consultez régulièrement le site pour vérifier les passages. **Aucune réclamation ne sera prise en compte 2 jours après une fin de mois.** Les paramètres de connexion seront envoyés fin août par SMS (nouveaux parents), ceux utilisés en 2024/25 sont toujours valables.

Pour les parents séparés, chaque parent pourra avoir accès aux mêmes informations.

Consultez régulièrement le site internet « [rodatt.fr](http://rodatt.fr) » afin de prendre connaissance des dernières informations.

### **RENSEIGNEMENTS PRATIQUES**

Le prix du repas est fixé à **5,90 € pour les classes maternelles et élémentaires**. En début d'année, nous vous conseillons de faire un versement minimum de 10 ou 20 repas sur le compte de vos enfants.

Si vos enfants mangent occasionnellement, un versement minimum de 4 à 5 repas semble judicieux.

Pour les parents qui ne souhaitent pas utiliser le paiement en ligne, le règlement des repas et de la garderie (classes de maternelle) est toujours possible par chèque libellé au nom de OGGs EMILIE DE RODAT portant OBLIGATOIREMENT au dos le NOM, LE PRENOM ET LA CLASSE DE L'ELEVE et l'objet du règlement.

Les règlements en espèces doivent s'effectuer au secrétariat.

**AUCUNE SOMME EN LIQUIDE NE DOIT ETRE DEPOSEE DANS LA BOITE AUX LETTRES.**

**Attention :** Le principe de la commande des repas au jour le jour reste maintenu mais tout repas commandé le matin et non décommandé avant 9h30 (auprès de l'accueil) sera facturé.

## **PAI (Projet d'Accueil Individualisé)**

La prise de médicament sur temps scolaire n'est pas autorisée sauf **avec un PAI**, validé par le médecin de l'Education Nationale (asthme, maladie, allergies alimentaires ou autre). Il est important de se renseigner auprès de l'école et de demander les documents administratifs qui permettent cette prise de médicament sur temps scolaire.

**Une trousse médicale nominative** (avec les médicaments) **au nom de l'enfant** avec une ordonnance du médecin traitant ou allergologue, datant de moins de 3 mois, est à remettre au secrétariat.

(Fournir une trousse nominative fermée, type trousse de toilette pour faciliter le transfert des trousse lors des déplacements). PAS DE POCHES EN PLASTIQUE OU EN PAPIER.

## **CARTE DE SORTIE**

La carte est fournie aux élèves de CM à la demande des parents via le cahier de liaison. Elle permet à l'enfant de sortir de l'école pour rejoindre ses parents à l'extérieur de l'établissement. La sortie des enfants qui en seront munis se fera au niveau du grand portail.

## **ASSURANCES SCOLAIRES**

**Garantie responsabilité civile :** chaque famille souscrit pour son propre compte cette assurance auprès de la compagnie de son choix.

Merci de fournir une **attestation en cours de validité d'ici au vendredi 12 septembre**. Elle est à déposer à l'accueil de l'établissement ou à envoyer par mail à : [accueil.lardenne@rodatt.fr](mailto:accueil.lardenne@rodatt.fr) ou à accueil école primaire lardenne via Ecole Directe.

## **JUSTIFICATIF DE DOMICILE**

Pour tous les élèves résidant à Toulouse, merci de rapporter une photocopie d'un justificatif de domicile (facture EDF, téléphone, quittance de loyer **datant de moins de 3 mois**). Elle est à déposer à l'accueil de l'établissement, ou à envoyer scannée par mail à : [accueil.lardenne@rodatt.fr](mailto:accueil.lardenne@rodatt.fr) ou à accueil école primaire lardenne via Ecole Directe **d'ici au vendredi 12 septembre**.

## **SECURITE**

Le portail donnant sur la rue est fermé de 8h50 à 11h45 – de 12h15 à 13h15 et de 13h30 à 16h30.

. **En élémentaire :**

Pour les sorties, merci de compléter le document au dos du cahier de liaison (personnes autorisées à venir chercher l'enfant).

. **En maternelle :**

De 7h30 à 8h30 : l'enfant est accueilli dans la grande salle.

De 8h30 à 8h50 : l'enfant est amené directement dans la classe.

. **Entrées et sorties :**

Un membre du personnel sera présent au portail de 7h30 à 18h45 aux entrées et sorties des élèves

Après 16h45 : Les maternelles sont récupérées sur l'espace de jeux ou dans la salle d'accueil.

**Pour des raisons de sécurité, veuillez à ne récupérer aucun élève durant le trajet entre les classes de maternelle et l'espace de jeux.**

Les élémentaires sont sous la responsabilité du CLAE. **Les entrées et les sorties sont contrôlées à partir du chalet.**

## ABSENCES

Les élèves sont tenus à une assiduité rigoureuse et au respect des heures d'entrée et de sortie.

L'école est obligatoire à partir de 3 ans. Les élèves doivent donc venir tous les jours à l'école. **Tout retard ou toute absence doivent être justifiés.** Seuls les enfants de petite section peuvent faire l'objet d'aménagements à la demande des parents et en concertation avec l'équipe.

- Dès le premier jour d'absence, les parents en informent **l'accueil de l'école** :
  - ▶ par téléphone
  - ▶ par e-mail : [accueil.lardenne@rodat.fr](mailto:accueil.lardenne@rodat.fr)
  - ▶ par École directe « accueil école »

Ils peuvent également **en informer l'enseignant, via le blog de classe ou via école directe.**

Si une enseignante est absente, elle ne peut obtenir de suppléance sur son poste qu'après 8 jours de carence. Par conséquent, nous nous voyons dans l'obligation, soit de confier la surveillance de la classe à un assistant d'éducation, soit de vous proposer de les garder, si vous le pouvez.

## RENCONTRES PARENTS ENSEIGNANTES de RENTREE

Les enseignants vous communiqueront en temps et en heure les modalités d'organisation de leur rencontre parents-enseignants dans le cahier de liaison de votre enfant.

**PS/MS et classe de cycle 1 (PS/MS/GS) → le mardi 23.09 à 17h00**

**GS → le vendredi 26.09 à 17h**

**CP → le jeudi 25.09 à 17h**

**CE1 et CE1/CE2-4 → le vendredi 26.09 à 17 h 00 ou 17h45**

**CE1/CE2-3 → le lundi 22.09 à 17h**

**CE2 → le jeudi 18.09 à 17h**

**CM1 → le lundi 22.09 de 16h45 à 18h**

**CM2 et CM1/CM2 → le mardi 16.09 à 17h**

## ASSEMBLÉE GÉNÉRALE APEL & REUNION DE RENTREE

**L'assemblée générale de l'APEL se tiendra le mardi 30 septembre à 18h30.**

L'Association des Parents d'Elèves est un élément essentiel de la vie de notre école et de notre communauté éducative. N'hésitez pas à venir nombreux ; votre présence est importante !

**L'assemblée générale de l'APEL sera précédée d'un temps de rencontre, à 18h, pour une réunion de rentrée plus générale avec Florence Calmès, chef d'établissement ainsi que le directeur de l'ASSQOT (CLAE).**

## SPECIAL CLASSES MATERNELLES

**Heures de rentrée** De 8h30 à 8h50 ; de 13h30 à 14h par la porte de la classe.

**Heures de sortie** : A 11h45 et de 16h30 à 16h45 directement à la porte de la classe.  
Après 16h45 dans la salle d'accueil ou sur l'aire de jeux.

**Repas** Chaque enfant aura une serviette de table, marquée à son nom entier.  
Coudre un élastique dans un angle rabattu de la serviette, elle sera plus facile à mettre.

**Sieste** Les doudous et sucettes seront marqués.  
Choisissez de préférence des chaussures à scratch plutôt qu'à lacets ou à boucles.

**Objets personnels** Les objets personnels (surtout manteaux, gilets, gants et bonnets) seront marqués au nom entier de l'enfant.

**Changes** Prévoir les « accidents » pour les plus petits (changes complets et marqués) ; les changes prêtés par l'école seront **rendus propres** le plus tôt possible.

**Accompagnement** Les parents s'assurent que les enfants sont rentrés dans la classe et ne s'attardent pas aux heures de rentrée et de sortie.

**Correspondance** Sur le cahier de liaison ou/et par le portail école directe.

***Cette circulaire est à conserver, son contenu est valable pour toute l'année scolaire.***